

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective Ex-CSSS de Memphrémagog

<p>Équipe de gestion des effectifs de l'ex-Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog (Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog, et points de service de Stanstead et Potton) 50, rue Saint-Patrice Est, Magog (Québec) J1X 3X3</p>
<p>Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 843-3381 Pierre-Louis Gauthier, technicien en administration (CSN et APTS) : poste 2893 Valérie Houde, technicienne en administration (FIQ - SCFP Services techniques) : poste 2908 Patricia Robillard, technicienne en administration (SCFP PAB) : poste 2484 Centrale de remplacement : poste 2626</p>

SUJET	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche	Titularisation 6/14 équipe volante sur deux quarts	Doit répondre aux besoins de l'employeur		
Particularités	N/A	N/A	N/A	N/A
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de trois mois en respectant un préavis de 7 jours Pour un changement de disponibilité du 15 mai au 15 octobre, doit être demandé avant le 15 février	Une fois par période de trois mois en respectant un préavis de 7 jours Pour un changement de disponibilité du 1 ^{er} juin au 31 août, doit être demandé avant le 15 février		Une fois par période de trois mois en respectant un préavis de 7 jours
Disponibilité minimale obligatoire	N/A	4/14 (ou 2/7) et 1 fds sur 2 et disponibilité étudiante minimum de 2/14		N/A
Sorties des horaires	9 jours avant le début	9 jours avant le début		9 jours avant le début
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités			
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	N/A			
Particularité	N/A			
Négligence de disponibilité	*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non motivée			
En cas d'absence	Aviser centrale de remplacement durant les heures ouvrables du lundi au vendredi (8 h à 16 h)			
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Aviser l'admission			

